



Bulletin d'information de la commune de Montagne
Directeur de publication : Catherine HENRY, Maire
Rédacteur en chef : Commission information et communication

Bulletin n° 25
Ne pas jeter sur la voie publique

Commune
de
Montagne



Compte rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 9 avril 2019

Absents : DARNAJOU Patrick, DOMINIQUE Mélissa et COUDROY Emmanuel.

Une remarque est faite par M. Jean-Marie GOMBEAU, conseiller municipal d'opposition, qui demande la rectification de la transcription de ses propos dans le dernier compte rendu du conseil municipal, en ce sens : « Jean-Marie GOMBEAU demande à ce que le conseil municipal prenne une délibération pour notifier au Préfet que la Commune de Montagne refuse que la CALI absorbe la Communauté de Commune du Grand-Saint-Emilionnais ».

 **Vote du Compte Administratif 2018 :** Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal afin que Pierre PORTAUD présente les chiffres du Compte Administratif 2018 :

MAIRIE :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 223 679,39 €
Recettes :	1 513 349,97 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent :	353 617,28 €
Résultat de clôture :	643 287,86 €


Section d'investissement :

Dépenses :	579 920,96 €
Recettes :	487 463,03 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent :	- 114 634,20 €
Résultat de clôture :	- 207 092,13 €

C.C.A.S. :

Dépenses :	16 285,89 €
Recettes :	17 534,32 €
Excédent reporté :	1 973,36 €
Résultat de clôture :	3 221,79 €

Le Compte Administratif 2018 est adopté.

 **Vote du Compte de Gestion 2018 dressé par Monsieur Jean-Luc GALICE, Trésorier :** le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Vote des taux des 3 taxes communales 2019 : vu l'état n° 1259, le Conseil Municipal FIXE les taux des 3 taxes locales pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation :	11,10 %
- Taxe foncière (bâti) :	18,48 %
- Taxe foncière (non bâti) :	45,62 %

d'où un produit attendu de **613 955,00 €**.



Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'année 2019 : le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Catherine HENRY, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit:

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	excédent :	420 796,21 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	287 784,91 €
Résultat de clôture à affecter (A1) :	excédent :	703 581,12 €

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	déficit :	71 282,83 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	déficit :	421 671,50 €
Résultat comptable cumulé :	déficit :	71 282,83 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	70 080,53 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	10 000,00 €
Solde des restes à réaliser :	- 60 080,53 €
(B) Besoin (-) réel de financement :	350 388,67 €

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :

410 469,20 €

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) :

0,00 €

SOUS TOTAL (R 1068) :

410 469,20 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1 + intégration du R002 du CCAS soit 293 111,92 € + 3 221,79 €) :

296 333,71 €

TOTAL (A1) :

703 581,12 €

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R002 : Excédent reporté 296 333,71 €	D 001 : Solde d'exécution N-1 350 388,67 €	R1068 : Excédent de Fonctionnement capitalisé 410 469,20 €



Vote du Budget 2019 : La section fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 616 608,71 €

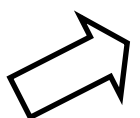
Participation à charges intercommunales :

- SIE du Fonsadais :	3 510,00 €
- SIVU du chenil du Libournais :	1 322,10 €
- SIETAVI :	3 009,77 €

et subventions aux associations :

- Les Voisins :	1 500,00 €
- ACCA Chasse :	300,00 €
- Union Nationale des Combattants :	300,00 €
- APDSB Lussac (Don du sang) :	150,00 €
- KIDECOLE :	400,00 €
- Centre cantonal des jeunes agriculteurs :	150,00 €
- Comité des fêtes :	1 000,00 €
- La Fraternité :	200,00 €
- Gymnotes Montagnaises :	400,00 €
- Club de la Pétanque :	300,00 €
- Club de Tennis :	600,00 €
- Les Trois Romanes :	800,00 €
- Confrérie des Vignerons de Montagne et Saint-Georges/Saint-Emilion :	500,00 €
- Association Musicale du Lussacais :	500,00 €
- Collège de Lussac :	1 050,00 €
- Le Souvenir Français :	50,00 €
- Football Club du Grand Saint Emilionnais :	2 500,00 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 087 045,92 €, comme suit (voir tableaux des recettes et des dépenses en page suivante) :



RECETTES	Article	RAR	PROPOSITIONS	TOTAL
R-001 Solde d'exécution n-1	001			
R-1068 Excédent de fonctionnement	1068		410 469,20 €	410 469,20 €
R-021 Prélèvement sur fonctionnement	021		534 365,13 €	534 365,13 €
Amortissement SDEEG (Lampadaires centre bourg)	28041582		14 310,60 €	14 310,60 €
Cautionnement	165		1 901,00 €	1 901,00 €
FDAEC	1323	10 000,00 €	6 999,99 €	16 999,99 €
Taxe d'Aménagement	10226		10 000,00 €	10 000,00 €
FCTVA	10222		44 000,00 €	44 000,00 €
CDC	1331		40 000,00 €	40 000,00 €
subvention SDEEG 20 %	1326		15 000,00 €	15 000,00 €
TOTAUX RECETTES		10 000,00 €	1 077 045,92 €	1 087 045,92 €

DEPENSES	Article	RAR	PROPOSITIONS	TOTAL	DM	TOTAL
HORS OPERATIONS INDIVIDUALISEES						
Achat Lave-vaisselle + armoire chaude	2188		9 500,00 €	9 500,00 €		9 500,00 €
Achat auto-laveuse	2188		3 500,00 €	3 500,00 €		3 500,00 €
Abris voyageurs	2138		800,00 €	800,00 €		800,00 €
Achat Buts	2188		1 390,00 €	1 390,00 €		1 390,00 €
Réfection Eclairage Public	2041582	39 309,82 €	55 680,17 €	94 989,99 €		94 989,99 €
Enrochement Biquette	2128		4 212,00 €	4 212,00 €		4 212,00 €
Electrification MESOLIA (ENEDIS)	21534	17 115,69 €	- €	17 115,69 €		17 115,69 €
OPERATION 12 - AMENAGEMENT CENTRE BOURG						
Aménagement Centre Bourg	2315	13 655,01 €	4 306,71 €	17 961,72 €		17 961,72 €
OPERATION 23 - VOIRIE						
Maîtrise d'œuvre	2031		6 180,00 €	6 180,00 €		6 180,00 €
Voiries	2151		160 000,00 €	160 000,00 €		160 000,00 €
OPERATION 24 - EGLISE DE PARSAC						
Maîtrise d'œuvre Eglise de PARSAC	2031		16 200,00 €	16 200,00 €		16 200,00 €
OPERATION 25 - GROUPE SCOLAIRE						
Remplacement rideaux des classes	21312		6 427,44 €	6 427,44 €		6 427,44 €
PC portables dans les classes	21312		7 419,60 €	7 419,60 €		7 419,60 €
Rénovation Accueil Mairie	2313		25 000,00 €	25 000,00 €		25 000,00 €
OPERATION 29 - JARDIN DU SOUVENIR						
Aménagement Jardin du Souvenir	2128		12 388,80 €	12 388,80 €		12 388,80 €
OPERATION 30 - AIRE DE JEUX						
Aménagement Aire de Jeux à Saint Georges	2128		40 000,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €
OPERATION 31 - IMMEUBLE DU PARVIS						
Rénovation immeuble Place du Parvis	2132		40 000,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €
OPERATION 32 - ESPACE DES MURIERS						
Désamiantage	2313		25 500,00 €	25 500,00 €		25 500,00 €
Réfectoire de la toiture	2313		45 000,00 €	45 000,00 €		45 000,00 €
OPERATION 34 - ESPACE AUSONE						
Rénovation du sol de la salle Ausone	2313		46 147,92 €	46 147,92 €		46 147,92 €
TOTAUX DEPENSES		70 080,52 €	1 016 965,40 €	1 087 045,92 €	0,00 €	1 087 045,92 €



Création d'une Agence Postale Communale (APC) : Madame le Maire indique que pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, la Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense d'au moins 17 000 points de contacts dont certains seront gérés en partenariat avec les communes ou les communautés de communes.

En accord avec l'Association des Maires de France, le cadre contractuel par lequel un partenariat est établi entre une commune et la Poste pour la gestion d'une Agence Postale Communale a été profondément revu. Désormais, la Poste propose la gestion d'agences postales communales offrant les prestations postales courantes dans les conditions nouvelles, conformes aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée par les lois n° 99-533 du 25 juin 1999 et n° 2000-321 du 12 avril 2000 (codifiée dans le code des relations entre le

public et l'administration), autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

En particulier, en contrepartie d'une offre de service mieux précisée, d'une amplitude horaire d'ouverture qui peut être portée à 60 heures par mois, d'un équipement modernisé et d'une formation de l'agent chargé de la gestion de l'agence postale communale, la Poste propose une indemnisation atteignant 1 038 €. Pour la durée de son temps de travail consacré à l'activité de l'Agence Postale Communale, l'agent concerné est placé en situation de mise à disposition de la Poste.

Après concertation avec la Poste, il apparaît que l'accès à son offre de service serait mieux assuré avec l'implantation d'une Agence Postale Communale dans notre commune.

La municipalité propose donc la création au 1er octobre 2019 d'une Agence Postale Communale.

Le Conseil Municipal DECIDE :

- d'autoriser Madame le Maire à conclure une convention ayant pour objet l'implantation d'une Agence Postale Communale au sein de l'accueil de la Mairie qui répondrait aux caractéristiques suivantes : Ouverture à raison de 60 heures par mois / Indemnité mensuelle de 1 038 € (revalorisée chaque année selon les modalités déterminées par la convention) / Convention d'une durée de 9 ans renouvelable une fois.
- de fixer la date prévisionnelle d'ouverture au 1er octobre 2019
- de mandater Madame le Maire pour prendre tous contacts utiles à cet effet
- d'inscrire au budget de la commune les recettes nouvelles



ENQUÊTE PUBLIQUE Vente du Chemin Rural n° 24 de Bayard (anciennement CR 48) et de la parcelle cadastrée AM 182 - Accord de principe avant enquête publique : Madame le Maire propose d'ajourner ce point de l'ordre du jour au Conseil Municipal qui accepte.

QUESTIONS ET AVIS DIVERS



Immeuble du Parvis « Espace de travail partagé » : l'espace de travail partagé a ouvert ses portes le 1er avril 2019 et une inauguration officielle aura lieu prochainement en présence de tous les locataires.



Ramassage des encombrants : les services municipaux procéderont à une tournée de ramassage le **lundi 3 juin 2019**. Ce service, gratuit, s'adresse uniquement aux administrés ne possédant pas de véhicule pour amener ces déchets au SMICVAL. L'inscription préalable en mairie reste obligatoire.



Les Grandes Heures de Saint-Emilion : cette année le concert se déroulera le **mardi 07 mai 2019 à 20h30 en l'église Saint-Martin**. Quatuor Girard et Augustin Lefebvre, violoncelle. Œuvres de Beethoven, Lekeu, Schubert.



Cérémonie du 8 Mai 2019 : Madame Le Maire donne rendez-vous à **10h30 au Monument aux Morts de Parsac puis à 11h00 à celui de Montagne** pour procéder à l'inauguration de la 4ème plaque des victimes de 1939-1945 et de l'Indochine. Le drapeau des prisonniers de Guerre 1939-1945 sera remis officiellement par M. Guy ROUSSEAU à Mme Le Maire. Il sera également procédé au pavoisement des 3 Monuments aux Morts (Montagne, St Georges et Parsac).



Festival de Gensac : Madame Le Maire informe de la tenue du concert le **mardi 30 Juillet 2019 en l'église Saint-Martin à 20h30**.



Recrutement d'un agent : M. Fabrice AÏDER prendra ses fonctions le 19 avril 2019 au sein des services techniques, en remplacement de M. Jeffrey FOUGERE.



Madame le Maire donne la parole aux représentants des Commissions Communales et des Syndicats :

● **Commission Voirie - Daniel PALLARO :**

- Le curage des fossés est en cours, ainsi que le rebouchage des trous sur les chaussées.
- Jean-Marie GOMBEAU demande quand va démarrer le fauchage des bas-côtés des routes : Daniel PALLARO indique qu'il sera demandé aux agents techniques de commencer le fauchage des banquettes le plus rapidement possible.

● **Commission Bâtiments - Pierre PORTAUD :**

- Espace des mûriers : début des travaux de désamiantage et de réfection de la toiture à la fin de l'été.
- Réserve incendie sur le site des services techniques : David DUBOURDEAUX, plombier, est intervenu pour remettre en état cette réserve qui est maintenant opérationnelle.
- Occultation des ouvertures du restaurant scolaire et de la salle RASED par la pose d'un film solaire.
- La serrure de la salle Ausone a été remplacée et fonctionne à nouveau correctement.

● **Commission Sports - Didier BOUDOT :**

- Le devis pour le remplacement des deux buts du stade de football est signé pour environ 1.390,00 € TTC. Les agents techniques ont pu déposer les anciens buts minés par la corrosion et se chargeront de la mise en place des nouveaux.
- Concernant le tennis : la réunion sur le budget de la CDC se tient jeudi 11 avril. C'est lors de cette réunion que devrait être voté le budget de réfection de plusieurs courts de tennis sur le secteur de la CDC, dont celui de Montagne.

● **Commission Vie scolaire - Monique BURGAUD :**

- Conseil d'école du 11 mars 2019 : lors de ce conseil il a été demandé d'envisager une installation dans la cour de la maternelle pour ranger les jouets d'extérieur (vélos, draisiennes, roues, voitures etc). Monique BURGAUD et Didier BOUDOT ont rencontré les maîtresses de la maternelle pour discuter de ce projet et de sa faisabilité. La fermeture d'un espace sous le préau est possible, facilement réalisable par les agents techniques et à moindre coût. De même une armoire sera installée pour le rangement des petits objets (pièces de puzzle, voitures, petits jouets d'extérieur).
- La remise du permis d'internet aura lieu le vendredi 12 avril à 17 heures 45 en présence de l'adjudant Sandrine BOYER de la brigade de gendarmerie de Libourne, des parents d'élèves, de Mme le Maire et d'élus.

● **Commission Information et communication - Maud CAMUS :**

- Présentation du projet d'installation d'un panneau lumineux d'informations à l'entrée ouest du village, en face du garage SANDIA. Ce dispositif pourrait être mis en place en 2020. Plusieurs questions sont soulevées notamment en terme de dépense et de coût énergétique (courant continu 24h/24), de gestion des informations et de disponibilité pour la mise à jour régulière. Annie GERBER pose la question d'une possible interdiction dans l'avenir de ces dispositifs pour des problèmes environnementaux. Affaire à suivre...
- Du 1er au 13 juillet se tiendra, dans l'espace des mûriers, le festival Terre et Culture organisé par la Communauté de Communes. Il est à noter que le précédent festival était d'une très grande qualité.

● **Commission Vie montagnaise - Monique BURGAUD :**

- Concours des maisons fleuries : les inscriptions seront possibles jusqu'au 31 mai 2019, dernier délai, et la visite des jardins se fera le mercredi 12 juin à 18 heures.
- Jardin du souvenir du cimetière des Bardes : le devis est signé et les travaux sont programmés en juin 2019.

– Aire de jeux à Saint-Georges : les enfants ont choisi les installations (un terrain de pétanque, un panier de basket, un jeu à ressort, une structure pyramidale pour grimper et une table de ping-pong). Ils ont aussi demandé une boîte à lire. Un appel est donc lancé pour récupérer des caisses en bois ou de petits meubles qui pourraient être transformés en cabanes à lire. Il est à noter que la cabane à lire des Marronniers, depuis son installation, est régulièrement entretenue mais aussi très bien respectée par les utilisateurs.



Elections européennes - Rappels : elles se dérouleront le dimanche 26 mai 2019. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité les bureaux de vote 1 et 2, qui se trouvaient jusqu'à présent dans les locaux du groupe scolaire, seront délocalisés dans la salle polyvalente Ausone.



Panneaux publicitaires avec plan de Montagne : deux sont prévus, l'un sur le parking des Marronniers et l'autre au niveau de l'espace Ausone.



Résidences MESOLIA : les travaux ont débuté le 9 avril.

DATES A RETENIR

Restaurant

- **Jeudi 2 mai** : ouverture de la Réserve du Presbytère

Eglise Saint-Martin

- **Mardi 7 mai** : concert dans le cadre des Grandes Heures de St-Emilion (20h30 - Quatuor Girard et Augustin Lefebvre, violoncelle. Œuvres de Beethoven, Lekeu, Schubert)

Monuments aux morts

- **Mercredi 8 mai** : cérémonies (10h30 à Parsac et 11 h00 à Montagne)

Espace Ausone

- **Dimanche 19 mai** : vide grenier - Comité des Fêtes
- **Dimanche 26 mai** : élections européennes

Mairie

- **Samedi 25 mai** : randonnée pédestre - Les Trois Romanes (9h30 - Départ donné devant la mairie)

Château de Musset

- **Jeudi 30 mai** : fête de la fleur - Confrérie des Vignerons (12h00 - Intronisations et jumelage avec la confrérie du véritable camembert de Normandie)

Site des Moulins de Calons

- **Vendredi 31 mai** : songes d'une nuit aux Moulins de Calon (Programme en page suivante)

Parking des Marronniers

- **Samedi 1er juin** : festival appellation musique contrôlée - Les Voisins

Montagne

Aux Moulins De Calan

Vendredi 31 mai 20 Heures

« Songes d'une nuit aux moulins »

En partenariat avec :

Vignobles BOIDRON

Biotope Festival

La Compagnie du Bout des Doigts

- Promenade botanique. La richesse de la flore de chez nous.
 - Démonstration de labour traditionnel avec des bœufs.
 - Dégustation et vente de vins Montagne Saint Emilion.
 - Feeds trucks.
 - Contes.
 - Visite d'un moulin.
 - Illumination des moulins en rotation
 - De 22h00 à 22h45 spectacle théâtral
- Canté avec effets pyrotechniques - son et lumière

« La nuit agitée de Grégoire le meunier de Calan »

Spectacle gratuit, debout ou assis en tailleur – parking gratuit

Accueil d'un nouvel agent, M. Fabrice AÏDER, le 19 avril dans les locaux des services techniques en présence d'élus et de ses nouveaux collègues.



Remise du permis d'internet par l'Adjudant Sandrine BOYER de la cellule de prévention et de partenariat de la compagnie de gendarmerie de Libourne, obtenu par 17 élèves de la classe de CM2 de Madame Valérie FERREZ, Directrice, en présence de Madame le Maire, Catherine HENRY et d'élus.